

L'ancienne église de Chaignay

et sa reconstruction au XIX^e siècle

Un témoignage de la vie religieuse et communale en Bourgogne

Jean-Yves Daurelle ([jy_daurelle@yahoo.fr](mailto: jy_daurelle@yahoo.fr))

16 septembre 2025

Introduction

Le XIX^e siècle français est marqué par une intense activité de construction et de reconstruction d'édifices religieux. Après les destructions de la Révolution et des décennies de déchristianisation, l'Église catholique, soutenue par l'État concordataire (*), cherche à réaffirmer sa présence au cœur des villages et des bourgs. Les nouvelles églises s'élèvent dans un style le plus souvent néoclassique, reflet d'une esthétique officielle encouragée par le Conseil des bâtiments civils et en harmonie avec le goût impérial de Napoléon I^{er}. Puis, à partir du milieu du siècle, le mouvement néo-gothique, inspiré par Prosper Mérimée et Viollet-le-Duc, s'impose progressivement.

Le diocèse de Dijon n'échappe pas à cette dynamique : les villages de Beire-le-Châtel, Brognon, Clénay ou encore Ruffey voient s'élever de nouveaux sanctuaires. Le cas de Chaignay est exemplaire de ces évolutions. Situé au nord de Dijon, ce bourg ancien, reconstruit après les ravages vikings du Xe siècle, avait vu s'ériger une première église romane au XII^e siècle. Celle-ci, profondément dégradée au XIX^e siècle, fait l'objet de débats récurrents entre municipalité et autorités diocésaines.

L'histoire de la reconstruction de l'église de Chaignay, de la visite pastorale de 1845 jusqu'à la bénédiction de la nouvelle église en 1885, met en lumière les tensions politiques et religieuses d'un siècle marqué par les recompositions du rapport entre l'État, l'Église et les communes. Elle illustre aussi les contraintes financières, les querelles locales et les malversations qui ont jalonné de nombreux chantiers religieux.

Cet article, fondé sur un ensemble de lettres, rapports de visites pastorales et délibérations municipales conservés aux Archives diocésaines de Dijon, se propose de retracer cette longue et difficile entreprise de reconstruction.

(*) *État concordataire en France (1801) :*

L'expression État concordataire désigne en France le régime instauré par le Concordat signé le 15 juillet 1801 entre le Premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII. Ce traité réorganise les relations entre l'État et l'Église catholique après la rupture provoquée par la Révolution française. Le catholicisme y est reconnu comme la religion « de la grande majorité des citoyens français », sans pour autant redevenir religion d'État. L'accord confère à l'État un rôle central dans la nomination et la rémunération du clergé, tandis que l'Église retrouve un cadre légal pour l'exercice du culte. Ce régime, complété par les Articles organiques de 1802, structure les rapports entre pouvoirs civil et religieux jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, à l'exception de l'Alsace-Moselle où il demeure en vigueur.

I. Une église romane disparue et la nécessité d'une reconstruction (XI^e–XIX^e siècles)

1. Origines du village et fondation monastique

Chaignay, village situé au nord de Dijon, possède une histoire ancienne. Mentionné dès le haut Moyen Âge, il fut, selon la tradition locale, détruit lors des incursions vikings au Xe siècle. Sa reconstruction intervint à la fin du XI^e siècle, dans le cadre de l'expansion monastique bourguignonne, sous l'impulsion des moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye, l'une des plus influentes de la région, bénéficia des décisions d'Eudes de Bourgogne (1230-1266), fils d'Hugues IV (1213-1272), duc de Bourgogne, issu de la haute aristocratie capétienne, qui lui avait confié l'autorité spirituelle et temporelle sur plusieurs villages voisins, dont Chaignay, Épagny, Marsannay, Varois ...

C'est sans doute à cette époque, au XII^e siècle, qu'une première église romane fut édifiée à Chaignay. Comme souvent en milieu rural, elle constituait le centre spirituel et social du village, rythmant la vie des habitants par la liturgie et les grandes fêtes. Malheureusement, aucune représentation iconographique de cet édifice n'a été conservée. L'unique trace tangible qui en subsiste se trouve dans le cadastre napoléonien (1820), qui en a fixé l'empreinte au sol.



Plan cadastral
de l'église de Chaignay (1820)

2. Une mémoire effacée

La disparition de cette première église pose un problème d'historien : comment en reconstituer l'apparence ? En l'absence de vestiges archéologiques ou de représentations contemporaines, seules des hypothèses peuvent être formulées. Il est vraisemblable que, comme beaucoup d'églises rurales de Bourgogne à la même époque, elle se composait d'une nef unique, terminée par un chœur rectangulaire, avec un clocher massif. Sa modestie devait correspondre à la taille du village et aux moyens de l'abbaye tutélaire.

La seule description, brève, se trouve, dans une lettre de l'abbé Gagey, curé de Chaignay, envoyée à l'évêque de Dijon, le 28 septembre 1880, qui mentionne l'état déplorable de l'église :

« L'église est dans un état pitoyable. J'ai été dans la nécessité de condamner le chœur, le transept et la chapelle latérale. L'ensemble de l'église représente une croix latine à laquelle on aurait enlevé un bras pour le porter à côté de l'autre vers le pied. »

Le silence des sources iconographiques contraste avec la place que l'église occupait dans la topographie et la mémoire collective. Sa destruction au XIX^e siècle, lorsqu'il fut décidé de reconstruire un nouvel édifice, effaça les derniers témoignages matériels de cette continuité médiévale.

L'utilisation d'un logiciel d'intelligence artificielle (Chat GPT) permet néanmoins une restitution hypothétique de l'église paroissiale de Chaignay dans son état médiéval, extérieur et intérieur, antérieur aux transformations du XIX^e siècle (ci-dessous).



Restitution de l'église médiévale de Chaignay (générée avec ChatGPT)

L'édifice est figuré selon une architecture romane simple, construite en appareil de pierre régulier et couvert de toitures en laves, matériau caractéristique des constructions rurales de la région.

Le plan adopté est celui d'une nef unique, prolongée d'un transept dont un seul bras subsiste, formant une disposition asymétrique conforme aux données du cadastre ancien. À l'est, l'abside est remplacée par un chevet plat percé d'une baie en plein cintre, conformément aux restitutions envisageables pour ce type d'édifice modeste. La façade occidentale est précédée d'un porche à arcades, élément qui souligne la fonction d'accueil et marque l'entrée principale.

L'élévation est dominée par un clocher roman de plan carré, sobre et trapu, percé de baies géminées et coiffé d'une toiture pyramidale en laves. L'ensemble se présente dans un environnement paroissial traditionnel : un cimetière clos de murs, où subsistent quelques stèles et croix, ceignant l'édifice et rappelant sa centralité religieuse et communautaire.

Cette restitution met en lumière l'aspect rural et roman de l'église, en proposant une vision raisonnée de son volume et de son insertion paysagère, sur la base des sources cadastrales et comparatives disponibles.



Restitution hypothétique de l'intérieur de l'église romane de Chaignay, réalisée à partir des données cadastrales du XIX^e siècle, des témoignages paroissiaux et de la comparaison avec d'autres édifices romans de Bourgogne.

La vue montre le chœur vu depuis la nef, voûté en berceau et éclairé par de petites baies en plein cintre, recréant l'atmosphère sombre propre aux sanctuaires romans aux murs épais. Une frise peinte, restituée autour de l'arc triomphal et de la fenêtre absidiale, s'inspire des décors polychromes attestés dans plusieurs églises médiévales régionales. Ses motifs géométriques, croix et entrelacs, rendus en couleurs vives (ocres, rouges, verts, bleus), rappellent que ces édifices, aujourd'hui perçus comme austères, étaient originellement enrichis de programmes picturaux abondants.

Restitution intérieure de l'église médiévale de Chaignay (ChatGPT)

3. La dynamique du XIX^e siècle : un contexte national et diocésain

Au XIX^e siècle, dans un contexte de renouveau religieux après la Révolution, le diocèse de Dijon s'engagea, comme beaucoup d'autres, dans un vaste mouvement de construction et de reconstruction d'églises. Le style néoclassique, apprécié par Napoléon Ier et codifié par le Conseil des bâtiments civils, devint le modèle dominant. L'objectif était double : offrir aux fidèles des lieux de culte décents et affirmer la visibilité du catholicisme dans un espace rural marqué par la déchristianisation.

Les villages voisins de Chaignay virent s'élever des sanctuaires nouveaux : Beire-le-Châtel, Brognon, Saint-Julien, Clénay ou Ruffey, tous répondant à une même logique d'uniformisation architecturale des bâtiments publics. Les architectes régionaux, tels les Degré père et fils, jouèrent un rôle essentiel dans ce processus, travaillant à la fois sur les églises, mais aussi sur les édifices civils (mairies, écoles, lavoirs) qui donnèrent aux bourgs un « petit air urbain ».

C'est dans ce contexte que Chaignay entra, dès les années 1840, dans une phase de réflexion sur l'avenir de son église. Les rapports pastoraux et les délibérations municipales allaient bientôt dresser un constat alarmant sur l'état du bâtiment hérité du Moyen Âge et largement remanié au fil des siècles.

Sources

Archives diocésaines de Dijon (désormais ADD), fonds paroissial de Chaignay, dossier « Histoire de l'église », Extrait du cadastre napoléonien

II. Les premiers constats d'insalubrité et de vétusté (1845–1860)

1. Le rapport de visite pastorale de 1845 : un diagnostic sévère

La première source explicite sur l'état de l'église de Chaignay au XIX^e siècle provient d'un rapport de visite pastorale effectué par l'évêque de Dijon, le 19 mai 1845. Ce document témoigne d'un édifice déjà très délabré, nécessitant de profondes réparations. L'évêque note :

« Nous avons trouvé une église d'une construction irrégulière et qui demande depuis longtemps d'assez nombreuses réparations, cela a donc été pour nous une véritable satisfaction d'apprendre que l'administration municipale s'en préoccupe sérieusement »

Si certains éléments sont jugés acceptables — tabernacle « convenable », autels « décents », confessionnal « en bon état » — d'autres apparaissent préoccupants. La sacristie, par exemple, est décrite comme « un peu humide », manquant d'un meuble adapté pour l'entretien du linge liturgique. Les vases sacrés, bien qu'en état d'usage, sont signalés comme hétérogènes, certains en argent, d'autres en cuivre argenté. Le rapport conclut sur la nécessité d'une réorganisation matérielle et d'un meilleur suivi administratif, notant que « la fabrique légalement constituée est régulière dans ses opérations » mais qu'« on a omis de corriger sur le registre la préparation du budget pour 1846 ».

Ce rapport met en lumière deux aspects importants. D'une part, l'église de Chaignay était jugée indigne, tant sur le plan architectural que liturgique, du renouveau religieux souhaité par l'épiscopat. D'autre part, l'évêque plaçait la responsabilité des réparations à la fois sur la municipalité et sur la fabrique paroissiale, dans un contexte où les pouvoirs civils et religieux devaient collaborer à l'entretien des édifices culturels.

2. Le constat alarmant de 1857 : une église « enterrée »

Douze ans plus tard, en 1857, le Conseil municipal de Chaignay procède à un état des lieux de l'église. Le procès-verbal est sans appel :

- *« Le vice principal est le nivellement de cette église qui se trouve enterrée par le sol adjacent, qui lui-même est dominé par la rue du Chêne. »*
- *« Les charpentes, notamment du clocher, sont pourries et les assemblages supprimés. »*
- *« La pierre des murs est pourrie, du fait du surplomb du terrain adjacent, des lézardes se font jour, parfois de 10 cm. »*

Face à ce constat, le Conseil décide : « que le clocher sera rasé jusqu'au sol » et « qu'un nouveau clocher avec ses collatéraux sera établi en avant de la façade »

Il projette également de concevoir une nouvelle église comprenant trois nefs et pouvant contenir 600 personnes, un chiffre très supérieur à la capacité de l'édifice existant.

Cette décision illustre la logique du XIX^e siècle : non seulement réparer, mais reconstruire dans des proportions plus ambitieuses, afin d'accueillir une population en croissance et de manifester la grandeur du culte.

3. Les projets de 1860 et l'impasse financière

Le 31 décembre 1860, le Conseil municipal examine trois projets proposés par l'architecte Degré, figure incontournable de l'architecture religieuse dans la région. Mais aucun ne peut être accepté, faute de moyens : « *Même les intérêts de la dette devraient être couverts par emprunt* »

Malgré tout, certaines décisions immédiates sont prises :

- la construction d'un nouveau clocher, confiée à l'entreprise Prétot ;
- la réparation de l'extérieur du chœur et des contreforts ;
- la démolition de l'ancien clocher, jugé trop délabré.

Ainsi, entre 1845 et 1860, les sources témoignent d'un lent basculement : on passe de l'idée de réparer une église vétuste à celle de construire un édifice entièrement nouveau, malgré l'absence de ressources financières suffisantes. Cette tension entre ambition et moyens allait marquer toute la suite du dossier.

Sources

Rapport de visite pastorale de l'évêque de Dijon à Chaignay, 19 mai 1845, Archives diocésaines de Dijon (ADD), fonds paroissial de Chaignay.

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 16 février 1857, Archives municipales.

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 31 décembre 1860, Archives municipales.

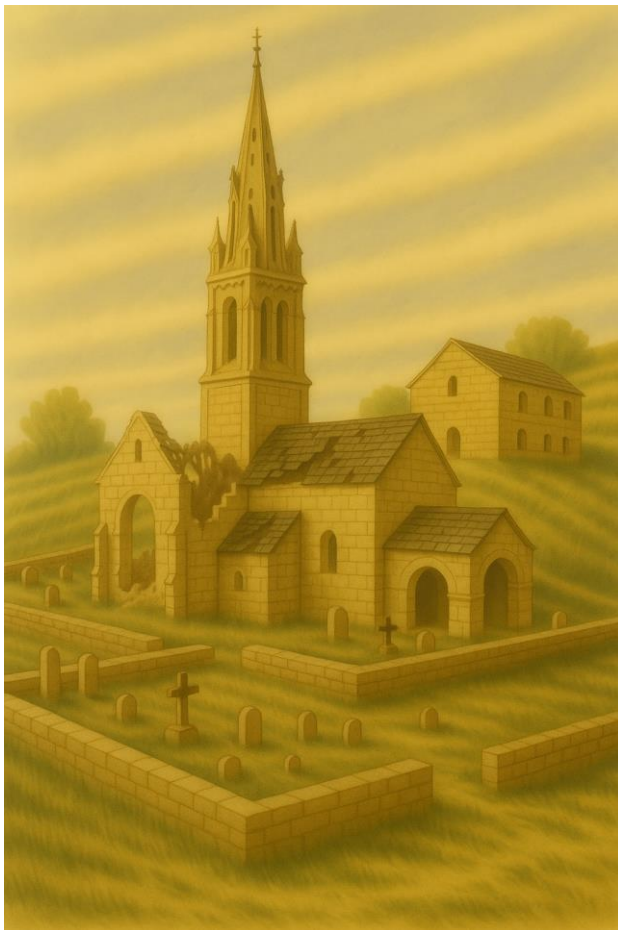
III. Clocher nouveau et déplacement du cimetière : débats et tensions (1860–1869)

1. Un clocher déplacé, une orientation inhabituelle

La décision municipale de 1860, qui prévoyait la construction d'un nouveau clocher néo-gothique en avant de la façade, marque une étape décisive. L'entreprise Prétot est chargée de cette tâche, tandis que l'ancien clocher doit être démoli « *jusqu'au faîte de l'église* ».

Ce choix architectural d'un nouveau clocher entraîne une conséquence : l'inversion de l'orientation liturgique de l'église. Traditionnellement, les églises sont orientées vers l'est, symbole de la Résurrection. Or, en érigeant le nouveau clocher à l'est et en y plaçant le portail principal afin de faciliter l'accès des fidèles, l'église de Chaignay se retrouve orientée à rebours, le chœur tourné vers l'ouest et le portail principal vers l'est. Cette disposition, jugée « *très inhabituelle* » par les observateurs, sera critiquée par les autorités ecclésiastiques jusqu'à la fin du siècle.

À cette singularité s'ajoutent une difficulté pratique, liée à un oubli : personne n'avait prévu l'escalier d'accès au clocher. Le Conseil municipal doit alors, en 1862, voter un supplément de 4 426 francs (1 F de 1860 ≈ 5 € de 2025) pour l'installation de cet escalier au nord de l'édifice, et décide, par souci de symétrie, de construire une chapelle baptismale au sud. Cette reconstruction d'un clocher néo-gothique dans une église romane devait donner un ensemble architecturalement disparate.



Cette restitution 3D propose une reconstitution hypothétique de l'ancienne église paroissiale de Chaignay, sur la base des sources disponibles, plan cadastral du XIX^e siècle, témoignages du curé et traces matérielles. L'édifice, de facture romane, se distingue par une nef unique couverte en laves et un transept dont seul le bras méridional subsistait encore, à l'état de ruine, au moment de sa disparition.

L'élévation est ici dominée par le clocher gothique élancé, élevé en 1862 pour remplacer le clocher roman primitif. Cette adjonction confère à l'ensemble un caractère composite, révélateur des évolutions successives du bâti ecclésial.

Autour de l'église, le cimetière clos de murs, ponctué de croix et de stèles, restitue l'organisation traditionnelle de l'espace paroissial. À proximité immédiate, en surplomb, figure le presbytère, bâtiment rural aux lignes sobres, qui complète la structuration fonctionnelle et symbolique du site.

Cette restitution illustre l'articulation entre continuités médiévales et transformations modernes, et met en lumière le rôle central de l'église et de son environnement bâti dans l'organisation historique du village de Chaignay

Restitution de l'église médiévale de Chaignay
avec le clocher gothique érigé en 1862

2. La création d'un nouveau cimetière (1862–1863)

Parallèlement à la reconstruction de l'église, un autre chantier d'importance se met en place : le déplacement du cimetière. Depuis des siècles, il entourait l'église, comme dans la plupart des villages. Mais la construction du nouveau clocher et l'exiguïté du terrain imposent sont transfert. En 1862, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'implantation d'un nouveau cimetière à l'angle de la route de Villecomte et du chemin de Diénay. D'une surface de 2 921 m², il coûte 1 690 francs, financés par la commune.

Le doyen d'Is-sur-Tille en rend compte à l'évêque de Dijon en 1862 :

« Un cimetière nouveau a été établi au couchant à quelque distance du pays. Les terres de l'ancien cimetière qui se trouvait autour de l'église ont été transportées dans le nouveau cimetière. À cette occasion des sépultures qui étaient encore fraîches ont été déplacées [ce qui a] donné lieu à quelques mécontentements de la part des habitants »

Le transfert provoquant des tensions dans le village, le curé Jean-Baptiste Lochardet, soucieux de clore rapidement la question, écrit à l'évêque le 30 mars 1863 :

« Le nouveau cimetière de Chaignay se termine cette semaine par le placement de la croix. Comme il n'est plus guère possible d'enterrer dans l'ancien, on a hâte de voir le nouveau en état de servir à sa destination. Je viens donc prier Votre Grandeur de vouloir bien m'autoriser à faire la bénédiction de ce cimetière dimanche prochain »

L'inauguration religieuse du cimetière apaise les tensions, mais révèle la difficulté d'articuler contraintes pratiques, usages religieux et sensibilités locales.



Chaignay - Place de l'Eglise - Croix datée de 1731 provenant de l'ancien cimetière, situé à cet endroit et restaurée en 1984 « A la dévotion d'Anthoine LELIEVRE et Jeanne BOLOTTE sa femme 1731 »

3. Lettres du curé Gruet : conflits entre paroisse et municipalité

Le successeur de Lochardet, le curé Gruet, doit affronter d'autres frictions avec la municipalité. Dans une lettre adressée en 1869 au vicaire général du diocèse, il se plaint des projets communaux :

« La Commune veut percer une porte à la sacristie pour communiquer au nouveau clocher. Le courant d'air qui existe déjà serait par la même augmenté ; l'on ne pourrait plus s'y habiller. [...] Dernièrement, cette même commune veut enlever le terrain du verger pour niveler le cimetière, tandis qu'il n'y a pas de terre au jardin ; cette terre du verger convenant parfaitement pour former un jardin. [...] Là-dedans il y a toujours un meneur : l'instituteur »

Ce témoignage met en lumière la persistance de conflits d'usage et de compétence entre clergé et municipalité. La sacristie, espace sacré par excellence, est menacée par une intrusion fonctionnelle dictée par des préoccupations d'accès. Le cimetière, espace de mémoire et de piété, devient objet de négociations agricoles. Enfin, l'allusion à « l'instituteur » révèle la tension croissante entre clergé et école publique, signe précoce des affrontements qui marqueront la fin du XIX^e siècle dans la France rurale.

Sources

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 31 décembre 1860, Archives Municipales.

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 8 mai 1862, Archives Municipales

Rapport du doyen d'Is-sur-Tille à l'évêque de Dijon, 1862, ADD, fonds paroissial.

Lettre de Jean-Baptiste Lochardet, curé de Chaignay, à l'évêque de Dijon, 30 mars 1863, ADD, fonds paroissial.

Lettre du curé Gruet à M. le vicaire général du diocèse de Dijon, 1869, ADD, fonds paroissial.

IV. Une église en ruines et la pression croissante pour reconstruire (1870–1880)

1. La visite pastorale de 1876 : un édifice « en ruines complètes »

La cinquième visite canonique, effectuée à Chaignay le 9 mai 1876 par Monseigneur François-Victor Rivet, évêque de Dijon de 1838 à 1884 (!), dresse un bilan accablant de l'état de l'église. Le clocher récemment construit est jugé « *de forme gothique et fort bien proportionné* », constituant « *le plus bel embellissement de cette commune* ». Mais l'édifice ancien, encore utilisé pour les offices, est dans un état critique :

« L'église actuelle a reçu à l'extérieur dans tout son ensemble un ravalement dont on ne peut qu'en dire du bien, mais l'extérieur et surtout le sanctuaire et le bas-côté du nord paraissent dans un état de ruines complet. Nous craignons même que cette situation ne soit un peu menaçante. La reconstruction d'une nouvelle église semble donc nécessaire et dans le plus bref délai possible »

L'évêque exhorte le maire et le conseil municipal à engager sans attendre une reconstruction. Son rapport insiste aussi sur l'indignité de la sacristie, « *dans un état déplorable* » et « *complètement masquée par le nouveau clocher* ».

Ce texte reflète une inquiétude croissante : alors que de nombreux villages voisins disposent déjà d'édifices neufs, Chaignay persiste à entretenir un bâtiment médiéval dégradé, dont les réparations ponctuelles ne suffisent plus à garantir ni la sécurité des fidèles ni la dignité du culte.

2. Les lettres alarmées du curé Louis Gagey (1880)

L'année 1880 marque un tournant. Le curé Louis Gagey adresse plusieurs lettres au vicaire général de Dijon pour décrire la situation dramatique de son église. Dans une lettre du 28 septembre 1880, il écrit :

« L'église est dans un état pitoyable. J'ai été dans la nécessité de condamner le chœur, le transept et la chapelle latérale. [...] La voûte est à moitié effondrée, la toiture en ruine laisse pleuvoir à seaux, le vent souffle comme dans la rue ».



Cathédrale Saint-Bénigne - Monument funéraire de François Victor Rivet.

Le curé insiste aussi sur l'attitude de la municipalité, qui reconnaît la gravité de la situation mais diffère toute décision en invoquant l'insuffisance des ressources financières. Pourtant, Gagey relève que la commune dispose déjà d'un capital non négligeable (« *plus de 30 000 francs* ») permettant, selon lui, d'engager au moins une reconstruction partielle.

Un mois plus tard, le 27 octobre 1880, Gagey renouvelle son cri d'alarme :

« Les dégâts continuent toujours à se produire dans mon église ; il y pleut un peu partout, et la voûte tombe par morceaux. [...] Je serais fort contrarié d'être réduit à ne dire que des messes basses pendant tout l'hiver. Le vent souffle dans l'église comme dans la rue, et assurément personne ne se soucierait de passer un temps plus ou moins long dans l'immobilité par un froid de 10 ou 12 degrés ».

Ces lettres expriment à la fois la détresse du curé, confronté à l'impossibilité de célébrer la liturgie dans des conditions acceptables, et la pression croissante exercée sur la municipalité pour qu'elle prenne ses responsabilités.

3. La résistance municipale et l'ambiguïté des positions locales

Face aux interpellations répétées du clergé, le maire de Chaignay, Chauvot, répond à l'évêque de Dijon en décembre 1880 pour relativiser la gravité de la situation :

« Cette église n'est pas dans un aussi mauvais état que vous semblez le craindre, et il n'y a aucun danger à célébrer les offices. [...] Quant à la nef, elle peut encore, selon nous, résister pendant quelque temps »

La municipalité reconnaît la nécessité d'une reconstruction à terme, mais la reporte à un horizon indéterminé, faute de finances immédiates. Elle met en avant quelques réparations récentes — autel déplacé, chapelle cloisonnée — censées permettre la poursuite temporaire du culte.

Cette divergence entre le curé et le maire illustre un problème récurrent du XIX^e siècle : la responsabilité partagée des édifices religieux entre fabrique paroissiale et commune. Alors que l'évêché et le clergé local insistent sur l'urgence d'une reconstruction complète, la municipalité privilégie des solutions provisoires et une gestion prudente des ressources.

La situation devient intenable : en 1881, le doyen d'Is-sur-Tille constate que « *l'église de Chaignay est dans un état tel [...] qu'elle demande une reconstruction* », ajoutant que « *depuis vingt ans tout le monde reconnaît la nécessité de compléter au plus tôt ce qui a été commencé* ».

Le départ du curé Gagey en décembre 1881, « *vu avec regret* » par ses paroissiens, apparaît comme la conséquence d'une usure institutionnelle et personnelle.

Sources

Rapport de visite pastorale de l'évêque de Dijon, 9 mai 1876, Archives diocésaines de Dijon (ADD), fonds paroissial de Chaignay.

Lettre du curé Louis Gagey à l'évêque de Dijon, 28 septembre 1880, ADD, fonds paroissial.

Lettre du curé Louis Gagey à l'évêque de Dijon, 27 octobre 1880, ADD, fonds paroissial.

Lettre du maire de Chaignay à l'évêque de Dijon, 22 décembre 1880, ADD, fonds paroissial.

Rapport du doyen d'Is-sur-Tille à l'évêque de Dijon, 1881, ADD, fonds paroissial.

V. Décision de reconstruire et crise du chantier (1881–1884)

1. Une décision longtemps attendue : le projet de 1882

Après des années d'hésitations, la commune de Chaignay se résout enfin, en mars 1882, à entreprendre la reconstruction complète de son église. Le procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars indique clairement la double ambition du projet : édifier une nouvelle église et, simultanément, construire un réservoir d'eau pour le presbytère. Les devis sont élevés : 47 500 francs pour l'église et 7 000 francs pour le réservoir (1 F de 1860 $\approx$ 4 € de 2025).

Pour financer ces travaux, le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'État de 13 000 francs et prévoit un emprunt de 12 000 francs. Les ressources paroissiales étant limitées, la fabrique se résout même à demander l'autorisation de vendre l'herbe du cimetière afin d'apporter sa contribution. Ce détail illustre combien la mobilisation financière de tous les acteurs était nécessaire pour rendre possible une telle entreprise.

La décision de 1882 met un terme à près de quatre décennies de tergiversations et de réparations ponctuelles. Mais la mise en œuvre du projet ne se déroulera pas sans heurts.

2. Conflits entre entrepreneur, architecte et commune

Le chantier, confié à l'entrepreneur Morlot, tourne rapidement à la crise. Dès août 1883, Morlot adresse à la commune une requête inattendue : il demande à être « *déchargé des travaux de construction de l'école des filles* », dont il était chargé en sus de ceux de l'église, pourtant déjà commencés. L'argument principal porte sur des conditions d'exécution, jugées impossibles, tandis que des soupçons apparaissent quant à sa volonté de renégocier des prix jugés trop bas après coup.

La municipalité s'alarme de ce retrait. Le sous-bassement de l'école est déjà entamé et exposé aux intempéries. L'entrepreneur est accusé d'avoir utilisé des « *matériaux vicieux et mal employés* » et de délaisser volontairement les parties les plus complexes du chantier. Pire encore, il est signalé qu'il aurait retiré certains matériaux du site pour son propre usage.

Face à ces agissements, le Conseil municipal dépose plainte au civil et réclame des dommages et intérêts. Le préfet somme Morlot de reprendre le chantier. Ce dernier s'exécute, mais « *mollement* », se contentant des tâches les plus faciles.

3. Un chantier en péril et une reprise en 1884

L'abandon partiel du chantier entraîne des conséquences délicates. L'hiver accentue la dégradation des parties déjà construites : vingt mètres cubes de pierres posées gèlent et doivent être remplacées. Pour éviter l'effondrement du projet, des travaux de conservation sont menés en régie, afin de préserver ce qui peut encore l'être.

Finalement, le 24 août 1884, l'adjudication est retirée à Morlot et confiée à une nouvelle entreprise, Marchandon, chargée de terminer la reconstruction de l'église et de l'école des filles.

Mais ce changement ne signifie pas la fin des difficultés. Le budget, déjà lourdement grevé, nécessite en 1885 un nouveau crédit de 12 000 francs. Et à l'automne 1886, un nouvel emprunt de 5 500 francs doit être contracté pour solder définitivement la reconstruction.

Ces péripéties illustrent combien la construction d'une église, dans un village modeste, constituait un enjeu financier et technique considérable au XIX^e siècle. Elles révèlent aussi la fragilité des chantiers publics, exposés aux défaillances d'entrepreneurs et aux contraintes budgétaires.

Sources

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 2 mars 1882, Archives Municipales

Rapport du doyen d'Is-sur-Tille à l'évêque de Dijon, 1883, ADD, fonds paroissial.

Dossier « Malversations de l'entrepreneur Morlot », 1883–1884, ADD, fonds paroissial.

Délibération du Conseil municipal de Chaignay, 24 août 1884, ADD, fonds paroissial.

VI. Bénédiction de la nouvelle église et réception locale (1885)

1. La cérémonie du 17 décembre 1885

Après des décennies d'hésitations, de débats et de malfaçons, la paroisse de Chaignay peut enfin inaugurer son nouveau sanctuaire en décembre 1885. Le curé Lallemand, récemment nommé, prend possession d'une église achevée « *dans le cours de l'année* » et prête à recevoir la bénédiction solennelle. Celle-ci a lieu le 17 décembre, selon le rituel romain, en présence d'un grand nombre de prêtres, d'élus et de fidèles.

Le rapport du curé Pajot, doyen d'Is-sur-Tille, chargé de présider la cérémonie en remplacement du vicaire général malade, souligne la solennité de l'événement :

« La cérémonie a eu lieu selon le rituel romain en présence de MM. les curés de Chaignay, de Villecomte, de Saulx-le-Duc, de Marsannay-le-Bois et de Tarsul, de Monsieur Degré architecte, de Monsieur le maire et du conseil municipal, ainsi que du conseil de fabrique de Chaignay, de la plupart des paroissiens et d'un certain nombre d'étrangers des environs ».

Le doyen prononce un discours où il remercie l'ensemble des acteurs de la reconstruction : maire, conseillers municipaux, architecte, entrepreneur, mais aussi fidèles et curés voisins qui avaient contribué à l'ornementation.

2. Description architecturale de l'édifice

Le rapport nous livre également une description précise de la nouvelle église :

- Une **nef unique**, voûtée, prolongée d'un transept qui forme avec elle une croix latine.
- Une **porte principale ouvrant sous le clocher**, flanquée de deux autres portes situées aux extrémités du transept.
- Deux **sacristies ouvrant sur le sanctuaire**, adossées à des petits autels particuliers.
- Des **vitraux peints** garnissant les fenêtres, offerts à la fois par la commune et par des particuliers, notamment le curé de Marsannay-le-Bois.

L'église, qualifiée de « *charmante* », est construite dans un style néo-roman, en cohérence avec le goût historiciste de l'époque, inspiré par Mérimée et Viollet-le-Duc. Deux défauts sont néanmoins relevés :

- **L'orientation inversée** : « *l'entrée principale est au levant et le prêtre à l'autel regarde l'occident* », ce qui contredit la règle liturgique traditionnelle. Ce choix, dicté par la topographie et le souci de placer l'entrée du côté du bourg, est toléré mais jugé regrettable.
- **Les fenêtres du sanctuaire trop petites** : garnies de vitraux colorés, elles laissent entrer une lumière insuffisante, surtout lors des jours nuageux, rendant difficile le service de l'autel.

Malgré ces imperfections, l'ensemble est jugé satisfaisant et digne de la communauté paroissiale.



La nouvelle église de Chaignay (1885)

3. Réception par la communauté paroissiale

Le rapport du curé Pajot insiste sur l'enthousiasme des habitants :

« Toute la paroisse a paru très satisfaite de prendre possession de sa nouvelle église »

Après quarante années de débats, de tensions entre curés et municipalité, et de luttes financières, la paroisse dispose enfin d'un lieu de culte moderne, spacieux et en harmonie avec les attentes religieuses du XIX^e siècle. La présence d'élus, d'ecclésiastiques et de nombreux paroissiens venus des environs témoigne de l'importance de l'événement dans la vie locale.

La nouvelle église, dotée d'un clocher visible de loin, affirme la place centrale de la religion dans le paysage et dans la vie de Chaignay. Elle devient aussi un signe de prestige, rapprochant le village de ses voisins qui avaient déjà édifié leurs propres sanctuaires dans les décennies précédentes.

Sources

Rapport du doyen d'Is-sur-Tille à l'évêque de Dijon, 1885, Archives diocésaines de Dijon (ADD), fonds paroissial de Chaignay.

VII. Conclusion : une histoire villageoise exemplaire

L'histoire de l'ancienne église de Chaignay et de sa reconstruction au XIX^e siècle illustre, à l'échelle d'un village bourguignon, des dynamiques religieuses, politiques et sociales observables dans toute la France.

D'abord, elle met en évidence la **longue durée de la décision** : entre le premier rapport alarmant de 1845 et la bénédiction de la nouvelle église en 1885, quarante ans s'écoulent. Ce délai tient autant aux difficultés financières qu'aux divergences entre municipalité et clergé.

Ensuite, elle révèle le rôle ambigu de la **commune et de la fabrique paroissiale**, obligées de collaborer mais souvent en désaccord sur les priorités. La municipalité, soucieuse de ses finances, privilégie des solutions temporaires, tandis que le clergé insiste sur la dignité liturgique et la sécurité des fidèles.

De plus, l'épisode des **malversations de l'entrepreneur Morlot** montre la fragilité des chantiers publics au XIX^e siècle, exposés aux défaillances techniques et aux conflits contractuels. La reprise par l'entreprise Marchandon ne fait que confirmer l'importance du contrôle des travaux et la nécessité d'un financement toujours plus lourd.

Enfin, la nouvelle église consacrée en 1885 incarne le **renouveau religieux du XIX^e siècle** : un édifice spacieux, orné de vitraux colorés, surmonté d'un clocher visible de loin, affirmant la centralité de l'Église dans le paysage et la société villageoise. L'orientation inversée du sanctuaire, résultat de choix pratiques, symbolise la tension entre normes liturgiques et contraintes locales.

À travers le cas de Chaignay, on observe la manière dont la **vie religieuse et communale** s'est recomposée après la Révolution : entre volonté d'uniformisation architecturale imposée par l'État et résistances locales, entre piété populaire et prudence budgétaire, entre sacré et profane. Cette microhistoire témoigne de l'importance des églises comme lieux de mémoire, de foi et de cohésion sociale au cœur de la Bourgogne rurale.

Sources manuscrites

Archives diocésaines de Dijon (ADD), Rapports de visites pastorales (1845, 1876, 1885)

Archives diocésaines de Dijon (ADD), Fonds paroissial de Chaignay : Lettres des curés Lochardet, Gruet et Gagey (1863–1880)

Archives diocésaines de Dijon (ADD), Rapports du doyen d'Is-sur-Tille (1862, 1881, 1883)

Archives Municipales, Délibérations municipales (1857, 1860, 1862, 1882, 1884)

Annexe : liste des prêtres ayant habité la cure de Chaignay depuis le Concordat (1801)

Prêtre desservant ayant habité la cure de Chaignay	Date de naissance (Lieu)	Ordination	Date d'arrivée à Chaignay	Date de départ de Chaignay (nouvelle paroisse)	Décès (Lieu)
Alexandre Genret	11/1742 (Dijon)		05/01/1803	11/11/1811 (décès à Chaignay)	
Jean Hory	03/1752 (Chevannay)		17/10/1812	06/12/1816 (décès à Chaignay)	
Augustin Guerey			19/10/1817	01/12/1820 (?)	(?)
Julien Fourel			21/03/1821	23/09/1821 (?)	(?)
Pierre Voillequé	06/01/1796 (Longchamp)	23/12/1820	01/10/1823	22/07/1856 (démission)	7/6/1870 (Dijon)
Jean-Baptiste LocharDET	23/04/1829 (Pommard)	03/07/1853	23/7/1856	30/08/1863 (Châtillon)	12/3/1909 (Dijon)
Jean Gruet	27/05/1798 (Auxonne)	15/03/1825	01/9/1863	30/03/1873 (décès à Chaignay)	
Pierre Mouquin	09/05/1815 (Bligny-les-Beaune)	21/12/1839	01/08/1873	17/08/1879 (décès à Beaune)	
Louis Antoine Marie Gagey	09/06/1854 (Jouey)	29/06/1878	15/09/1879	15/12/1881 (Millery)	23/11/1935 (Châtillon)
Jean Mathieu Lallemand	08/01/1823 (Marsannay-la-Côte)	23/03/1849	5/11/1885	16/02/1888 (décès à Chaignay)	
Jacques Bouhey	30/11/1845 (Montceau)	10/7/1870	02/01/1889	14/05/1895 (Beire-le-Chatel)	7/5/1900 (Beire-le-Chatel)
Jean-Claude Paul Miot	29/12/1849 (Prémeaux)	29/6/1874	31/05/1895	10/09/1917 (décès à Chaignay)	

Jean-Claude Miot fut le dernier prêtre à avoir habité le presbytère de Chaignay



Tombe du curé Lallemand
(Cimetière de Chaignay)



Tombe des curés Hory, Gruet et Miot
(Cimetière de Chaignay)